



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 80984

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le projet de plafonnement des avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu liés aux différents dispositifs mis en place pour soutenir la construction de logements en France. La promotion privée construit cette année plus de 120 000 logements neufs, dont plus de la moitié sont des investissements locatifs effectués dans le cadre de la loi de Robien. Les 65 000 logements construits chaque année dans le cadre de ce mécanisme représentent plus de 11 milliards d'euros d'activité et 130 000 emplois dans le bâtiment. La possibilité de remise en cause des modalités d'application de ce dispositif risque de déstabiliser ce secteur. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Dans sa décision n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 78 de la loi de finances pour 2006 instituant un plafonnement de certains avantages fiscaux. Le Gouvernement étudie, en concertation avec le Parlement, les solutions alternatives qui pourraient être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80984

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11416

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5158